

AVIS DE COURSE

LA YCV CUP

Yacht Club de Vernon

25 et 26 Septembre 2026

Vernon, La Seine

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1. La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12h le 24 Septembre 2026 à <https://yc-vernon.fr/80-eme-anniversaire>
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://yc-vernon.fr/80-eme-anniversaire>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent maieur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à <https://www.helloasso.com/associations/yacht-club-de-vernon/evenements/regate-80-ans-yacht-club-de-vernon> jusqu'au **20 Août 2026**.

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.helloasso.com/associations/yacht-club-de-vernon/evenements/regate-80-ans-yacht-club-de-vernon>

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : *majoration de 30€*

4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : *12 équipages maximum (flotte partagée)*

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 20/08/2026	Droits après le 20/08/2026
FC 7.5	995,90 €	1025,90 €

Ce tarif comprend, **pour 4 personnes**, une session de 3 entraînements de 2h00, les licences FFV, un skipper sur chaque bateau, équipement de sécurité, le repas du Vendredi soir et du Samedi midi, un drapeau aux couleurs de votre entreprise sur la base nautique des Tourelles, présentation de votre entreprise lors de la soirée, un post LinkedIn, Facebook et Instagram en amont de la régates pour vous présenter, visibilité de votre logo sur notre site internet et sur le photocall les 2 jours de l'évènement, un album photo numérique, le t-shirt de la régates et des goodies en souvenir

5.2 Autres frais :

- Équipier supplémentaire : 130€
- Repas supplémentaire le vendredi soir : 50€
- Repas supplémentaire du samedi midi : 30€
- Repas supplémentaire du samedi midi -16ans : 20€

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards ou cagnards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
25/09/2026	16h00	16h15

Autre :

Date	À	Détail
25/09/2026	19h30	Repas des équipages

8.3 Jours de course :

Date	FC 7.5	FC 7.5
25/09/2026	Course	3 Courses par équipage
26/09/2026	Course	4 Courses par équipage

8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
FC 7.5	4	6

Une ou plusieurs course supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course le premier jour est prévue à 17h. L'heure du signal d'avertissement de la première course le deuxième jour est prévue à 10h30.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe FC7.5 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

c) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- 15.2
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

17 EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix pourront être distribués

22

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Mathilde GUEMBOURA 06.19.88.08.12,
mathilde.guemboura@yc-vernon.fr

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE



ANNEXE B : ZONE DE COURSE

